

# Circulation modifiée rue Léon Bernard Février-Avril 2021

Suite à la décision prise par le Maire de Parmain de procéder à une interdiction de circulation automobile sur le territoire de Parmain entre le Chemin des vallées et le cimetière de Parmain, en raison des dangers que l'augmentation du trafic automobile fait courir aux habitants de cette rue, le Maire de Valmondois a décidé de **fermer à la circulation automobile (à l'exception des riverains de Valmondois, de Parmain et de Nesles-la-Vallée) la rue Léon Bernard et la rue de Parmain sur le territoire de Valmondois.**

Ces rues sont devenues un axe de délestage majeur, atteignant au dernier comptage effectué par la municipalité de Parmain un trafic de 1400 véhicules par jour.

Cette interdiction est effectuée à titre expérimental pour une durée de trois mois du 1er février 2021 au 30 avril 2021.

La gendarmerie et la police municipale de Parmain ont été invitées à faire respecter cette interdiction.

Documents

[Arrêté circulation rues Léon Bernard et de Parmain 2021](#)